

Date de convocation :  24/04/2023	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
-----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le vingt-sept avril deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Héléne DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (21).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Fabienne MANOHA (pouvoir à Pascal GOUY) (2).

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Fixation tarif repas enfant non inscrit.**

**DCM 20230427-6**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM20210218-5 relative aux tarifs de la cantine. Il précise que le prix du repas à l'école publique Jacques PREVERT est actuellement facturé 3.95 € TTC aux familles.

Régulièrement des enfants non-inscrits se présentent à la cantine engendrant une désorganisation du service.

Monsieur Le Maire propose de fixer le prix du repas de ces enfants-là à 7.90 € TTC le repas.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention Isabelle MEYNET) :

- Valide cette proposition et fixe le prix du repas de l'enfant non inscrit à la cantine de l'école Jacques PREVERT à 7.90 € ;
- Autorise la modification du règlement intérieur de la cantine de l'école Jacques PREVERT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

**AR Prefecture**

043-214300873-20230427-DCM20230427\_6-DE  
Reçu le 12/05/2023

